



Gros Caillou,
171 bvd de la Croix Rousse, 69004 Lyon

Melba et la crèche familiale
61 rue Chazière, 69004 Lyon

Vaucanson,
15 rue de Vaucanson, 69001 Lyon

Dossier de candidature au



Présentation de l'Association Crèche St Bernard :

La crèche Saint Bernard est la deuxième crèche lyonnaise à ouvrir ses portes en 1850 sur la paroisse Saint-Bernard, au sein du quartier des canuts (ouvriers tisseurs de la soie). En 1955, Elle prend une forme associative.

Aujourd'hui, ce sont 70 professionnels et 16 administrateurs qui concourent à offrir un accueil de qualité aux enfants et à leurs familles au sein de trois établissements et d'une crèche familiale sur les 1er et 4ème arrondissements. Chaque équipement est le reflet des valeurs de l'association et prend également en compte des spécificités propres telles que l'adaptation aux besoins différents de la population et ses caractéristiques sociodémographiques.



THEMATIQUE 1 : LA STRUCTURE GESTIONNAIRE GARANTIT LA COOPERATION PARENT-PROFESSIONNELS

Critère 1.1 : la structure juridique qui porte le lieu d'accueil préserve, dans tous les cas, un caractère non lucratif

L'Association Saint Bernard est une association loi 1901, déclarée le 4 juin 1955 et reconnue d'utilité publique depuis le 28 février 1982. Les statuts de l'association stipulent dans l'article 7 que les « *membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont seuls possibles.* »

Critère 1.2 : Pour permettre une réelle implication des familles, les parents utilisateurs sont majoritaires dans les instances décisionnelles de l'Association gestionnaire. Leurs pouvoirs de décision est réel et garanti par les statuts. Des réunions régulières témoignent de cette participation

« Même si les parents usagers ont toujours été majoritaires au sein du Conseil d'Administration (CA), rien ne le précise dans nos statuts. Nous prévoyons de les modifier lors de notre prochaine assemblée générale (AG) en juin 2016 (pour une obligation d'au moins 50% de parents usagers). Le CA se réunit tous les deux mois avec la directrice coordinatrice pour voter les décisions financières et de fonctionnement et faire le point sur les commissions. Dans le cadre de l'obligation de mettre en place une mutuelle, j'ai accompagné Ghislaine (directrice-coordinatrice) dans le processus de recherche d'une mutuelle, rencontré les commerciaux, les salariés et la déléguée syndicale. J'ai présenté quatre mutuelles au CA qui a voté le choix final. » (Marielle, Trésorière adjointe)

Critère 1.3 : Le lieu d'accueil met en œuvre le principe de coresponsabilité entre l'Association, donc les parents, et les professionnels, garants de la pédagogie.

«En 2011, j'ai participé à la commission de refonte de notre projet social. Nous avons impliqué les professionnels dans nos réflexions et en 2013, nous avons présenté ces dernières aux parents, à nos partenaires et aux professionnels lors d'un petit-déjeuner festif ; les équipes ont alors pu à leur tour décliner les valeurs de l'association dans leur projet éducatif et pédagogique. » (Béatrice, Administratrice)

Dans ma fiche de poste, il est écrit que « la directrice est garante du projet éducatif » (Ghislaine, Directrice-coordinatrice)

Critère 1.4 :La répartition des tâches et des responsabilités entre le bureau de l'Association et la direction est clairement énoncée dans le règlement de fonctionnement et chaque professionnel occupe la place et le rôle qui sont précisés dans sa fiche de poste. La concertation entre l'Association et l'équipe professionnelle est organisée de manière régulière, tant en ce qui concerne le projet social, éducatif et pédagogique qu'en matière de dialogue social. En cas de conflit, des temps d'ajustement sont organisés, dans lesquels le respect des personnes et la recherche de consensus sont privilégiés.

Plusieurs missions sont déléguées à la directrice coordinatrice dans sa fiche de poste ; des réunions mensuelles entre CA et directrice permettent la cogestion et la prise de décisions.

« Le conseil d'administration se réunit au moins 4 fois dans l'année, la directrice coordinatrice assiste à ces rencontres pour nous apporter les éléments nécessaires aux prises de décisions. C'est elle qui fait ensuite le lien avec les professionnels. De plus, une fois par an, les membres du CA rencontrent les représentants du personnel. En 2015, à la suite d'une pétition émanant des salariés sur l'ouverture de la crèche pour le pont de l'ascension, le CA a organisé une rencontre avec l'ensemble des salariés pour échanger sur leurs préoccupations, et répondre aux questions émanant des salariés. Ce temps d'échange a permis d'apaiser les tensions et de trouver un consensus. Nous prévoyons de reconduire ces rencontres avec les salariés de façon plus régulière.» (Anne, Administratrice)

« Les parents membres du CA sont invités à participer aux commissions trimestrielles initiées par les professionnels (ex: Accueil de l'enfant différent, Accueil des familles). Tout juste arrivée à la crèche et élue au CA, j'ai apprécié ces temps de réflexion autour de l'accueil de l'enfant différent, ces ils m'ont permis de mieux comprendre le fonctionnement de la crèche et le travail des professionnels. Cette même année, les parents de la commission du projet social ont organisé deux rencontres avec les professionnels sur les orientations de notre structure dans le cadre de la refonte de notre projet social, et j'ai apprécié la richesse et la complémentarité des points de vue. (Céline, Administratrice)

Critère 1.5 : Les instances décisionnelles de l'Association cherchent à entretenir des liens étroits avec les parents qui ne sont pas élus, à prendre en compte leurs attentes, à les informer des décisions et à rechercher en permanence leur participation. La démocratie participative constitue une référence

« Chaque décision importante est soumise au vote lors de l'Assemblée Générale; le 1er juillet 2012, le CA a ainsi proposé au vote des parents adhérents le Règlement Intérieur. Pour les décisions de fonctionnement, telle que la fermeture de la crèche, les parents sont consultés au préalable sur leurs besoins d'accueil (sondage auprès des parents par bulletin). Des invitations pour participer aux commissions (label parental, la fête de la crèche, des travaux ou aides ponctuelles) sont diffusées sur

des affiches, sur le blog et sont également relayées par les professionnels. Un questionnaire, rédigé par les membres de la commission label parental, a été distribué aux parents et aux professionnels, pour qu'ils puissent témoigner de leurs expériences au sein de la crèche. » (Yann, Administrateur)

Critère 1.6 : L'Association développe un dialogue ouvert et constructif avec ses partenaires financiers et institutionnels.

« Les administrateurs et l'équipe de direction rencontrent au moins deux fois par an, les élus des mairies d'arrondissement (1er et 4ème) et de la mairie centrale afin de les tenir informés de l'activité de l'association. Nous les rencontrons également avant de mettre en place un projet (une structure de motricité, des travaux d'embellissement, etc.). Nous participons aux rencontres du projet social initiées par les élus des deux arrondissements afin d'offrir un accueil qui soit complémentaire des autres structures des arrondissements. Les administrateurs sont conviés à ces rencontres et y participent lorsque cela leur est possible. » (Ghislaine, Directrice-coordinatrice)

« Nous invitons nos partenaires à l'assemblée générale, à la fête de fin d'année et lors d'événements tels que la présentation du Projet Social aux parents et professionnels qui a eu lieu le 1^{er} février 2014. » (Virginie, Vice-Présidente)

Critère 1.7 : L'Association se met en réseau au sein de l'ACEPP, partage son expérience et échange avec d'autres lieux d'accueil parentaux

« En tant maman bénévole qui occupe la fonction de présidente, je trouve important de pouvoir être accompagnée sur nos réflexions et nos projets par des professionnels de l'ACEPP Rhône. Lors de l'écriture du projet social, j'ai participé à quatre rencontres avec d'autres associations de Lyon et Villeurbanne. Les professionnels de l'ACEPP Rhône nous apportent les connaissances, l'expertise du champ de la petite enfance et les méthodologies pour avancer » (Béatrice, Présidente)

« L'ACEPP Rhône a organisé des rencontres entre les crèches familiales associatives de LYON. Ces rendez-vous bimensuels sur 3 ans, nous ont permis de partager nos expériences et nos interrogations. Ces rencontres nous ont amené à participer au Conseil Consultatif Petite Enfance de la Ville de Lyon et au Comité Départemental de l'Accueil des Jeunes Enfants (CDAJE). Sur demande de de la CDAJE, nous avons élaboré un référentiel « crèche familiale » et une plaquette explicative qui est distribué aux parents lors de leur rendez-vous PAIPE* en Mairie » (Ghislaine, Directrice-coordinatrice)

(*) PAIPE : Point Accueil et Inscription Petite Enfance

Critère 1.8 : l'Association s'inscrit sur son territoire et participe à la vie locale.

« En mars 2013, les professionnels ont conviés les parents à participer avec les enfants au carnaval organisé par la Maison de l'Enfance de la Croix Rousse. Ce carnaval réunit les associations du quartier et nous avons déambulé en grand nombre sous un beau soleil de mars. Ce fût l'occasion pour moi de découvrir cette autre association et aujourd'hui ma fille se rend au centre de loisirs durant les vacances scolaires. » (Sandrine, Maman d'Anouck, Gros Caillou)

« Les équipes de l'Association se rendent cinq fois par an à la bibliothèque du centre social et de de la bibliothèque du 4^{ème} arrondissement, ainsi qu'à la ludothèque. Un projet intergénérationnel a également vu le jour entre les équipes de MELBA et la maison de retraite voisine « la colline de la Soie ». Chaque trimestre un groupe de quatre ou cinq enfants accompagnés par des professionnels et des parents se rend sur place et partage avec les personnes âgées un temps de chansons et de jeux autour d'un goûter. » (Ghislaine, Directrice, Melba)



THEMATIQUE 2 : LA RECHERCHE DE LA QUALITE D'ACCUEIL DE L'ENFANT EST LA PREOCCUPATION PREMIERE

Critère 2.1 : Le lieu d'accueil adapte sa pratique pédagogique pour permettre une continuité dans la vie de l'enfant entre le lieu d'accueil de l'enfant et sa famille. Il recherche et valorise tout support pédagogique favorisant le respect des différences et l'ouverture à tous.

Avant l'entrée dans la structure, la directrice et la référente de l'enfant reçoivent la famille. Ce premier rendez-vous permet de faire connaissance et d'établir le projet d'accueil de l'enfant : Ses rituels et son rythme de sommeil, ses habitudes alimentaires, s'il possède une tétine, un doudou, les habitudes familiales, etc. Le temps d'adaptation plus ou moins long, facilité par la référente, permet de tisser un lien de confiance.

« Comme j'allaitais Paul, nous avons abordé l'organisation autour de la fourniture des biberons de lait maternel, c'était rassurant pour moi de savoir que je pouvais continuer à le nourrir avec mon lait. » (Salomé, Maman de Paul, Vaucanson)

« Les enfants sont accueillis dans le respect de leur diversité. Les différents régimes alimentaires sont pris en compte, et nous tentons, dans la mesure de nos possibilités, de nous adapter aux langues parlées au sein de la famille. Les parents de Joséphine sont anglophones et parlent très peu français. L'équipe fait des efforts

pour communiquer avec eux en anglais, et nous proposons des temps de chansons en anglais à l'aide d'un CD que nous ont fourni les parents.» (Manon, Professionnelle sur Melba)

Critère 2.2 : Les projets éducatif et social sont élaborés et adaptés conjointement par les parents et les professionnels. Ils sont régulièrement revisités. Ils s'ancrent dans la réalité de l'environnement et du territoire et s'adaptent ainsi aux évolutions de celle-ci. Le point de vue de tous les parents et des professionnels est recherché. Les parents valident la cohérence entre le projet éducatif et le projet pédagogique mis en place par les professionnels.

« Courant 2013, nous réécrivons le projet social, l'occasion de réunir parents et professionnels au sein d'une commission. Quatre grandes orientations émergent : la citoyenneté, l'épanouissement, la vie de quartier et la diversité, qui sont reprises sur un arbre décoré par les enfants et affiché sur les trois sites de l'association. Nous réalisons une affiche visible sur chaque site et des plaquettes à l'attention des parents qui reprennent nos valeurs et orientations. » (Jules, administrateur)

« Au cours des réunions d'équipe, nous construisons le projet éducatif et pédagogique, en fonction de situations concrètes d'accueil des enfants et de leurs parents et en s'appuyant sur les valeurs du projet social. Nous présentons ce projet aux parents lors de la réunion de rentrée. Les parents prennent ainsi connaissance de ce qui est mis en place pour l'accueil de leurs enfants (organisation des journées, les activités, etc.) » (Emilie, Professionnelle, Gros Caillou)

«Lors du changement des rythmes scolaires (ouverture de l'école le mercredi matin), il a fallu adapter nos pratiques pour un accueil uniquement en vacances scolaires pour répondre aux besoins des parents. Nous sommes alors attentives au bien être de l'enfant, à son l'adaptation et à l'équilibre du groupe d'enfants, et nous ajustons avec la famille selon le développement de l'enfant.» (Martine, Professionnelle, Melba)

Pour communiquer sur les différents projets de la structure, plusieurs outils ont été mis en place par les administrateurs et les professionnels : un blog, un livret d'accueil, des affiches sur les panneaux d'information... Les échanges entre parents et professionnels sont également un moyen de partager sur ces projets et d'inviter les parents à s'investir dans la structure (commissions, CA, projets...)

Critère 2.3 : Le lieu d'accueil met en place une pédagogie qui articule les dimensions individuelle et collective de l'accueil : l'individualité de chaque enfant et ses rythmes propres y sont pris en compte, de même que la vie du groupe et la pleine intégration de chaque enfant dans le collectif.

« Nous prenons le temps d'écouter les parents lors de la période d'adaptation ils nous donnent des éléments importants sur les habitudes, les rituels et le régime alimentaire de leur enfant. Chaque matin lors des temps d'accueil les parents nous

transmettent les informations utiles pour comprendre et nous adapter à l'enfant. Ils notent également sur le cahier de liaison l'heure du réveil et du petit déjeuner. Lorsque Justine a fait une infection urinaire, sa maman nous a demandé de lui donner à boire et de la changer plus souvent.» (Julia, Professionnelle, Gros Caillou)

« Lorsque nous sommes en questionnement sur l'accueil d'un enfant, nous utilisons la grille d'observation mise en place par la commission enfant différent (*). Cela nous aide dans l'observation de l'enfant et dans l'attention à apporter à son humeur, son comportement, sa relation aux autres, sa place au sein du groupe, son mode de communication, etc. » (Danièle, Professionnelle, Melba)

(*) La « commission enfant différent » se réunit une fois tous les 2 mois, elle est constituée de la psychologue, d'un professionnel de chaque site et d'un parent administrateur.

« Dans notre salle inter-âges (de 3 mois à 3 ans), nous avons repensé nos espaces de repas. Nous avons aménagé un lieu pour les plus grands, ce qui nous permet d'avoir une relation privilégiée et plus individualisée avec les enfants. Ces temps de repas sont plus calmes, et nous sommes plus disponibles aux besoins de chaque enfant. » (Christelle, Professionnelle, Gros Caillou)

« Quelques jours après l'entrée en crèche de Vincent, Chloé, sa référente, nous a questionné sur le rituel d'endormissement de notre fils, car il rencontrait des difficultés. Nous lui avons expliqué qu'il dormait à la lumière du jour. L'équipe a aussitôt réorganisé le dortoir pour placer le lit de Vincent près de la fenêtre et l'occultant a été retiré pour recréer les conditions similaires de la maison.» (Jean, papa de Vincent, Gros Caillou)

Critère 2.4 : Les pratiques pédagogiques sont réfléchies et mises en œuvre en tenant compte du contexte de vie, notamment familial, des enfants et de la participation des parents ou d'autres adultes au sein du lieu d'accueil.

« La maman de Bluenn a été alitée pendant trois mois. Conscientes des contraintes particulières pour cette famille, nous avons adapté notre accueil, nous avons tenté de mettre des mots sur l'inquiétude de la petite fille, et pour garder le lien avec la maman, nous avons mis en place un petit cahier de liaison pour décrire à la maman le quotidien de Bluenn à la crèche. » (Sonia, Professionnelle, Vaucanson)

« Les professionnels permettent, encouragent et invitent les parents à participer aux différentes activités, comme ce fut le cas pour la maman de Capucine qui a initié des ateliers de jardinage, le papa de Julien est venu jouer de la guitare, le papa de Jacques, clown de métier, est venu faire un spectacle, d'autres parents sont venus animer un temps de chansons turques. » (Ghislaine, directrice-coordinatrice)

«A Melba nous avons adopté un lapin afin de sensibiliser les enfants au monde animal. Pour choisir le nom de notre lapin, nous avons sollicité les parents et les enfants. C'est le nom « gripette » qui a été tiré au sort parmi toutes les propositions. » (Adeline, Professionnelle, Melba)

Critère 2.5 : La taille du lieu d'accueil pour favoriser le projet social, éducatif et pédagogique est à échelle humaine (de 20 à 25 places maximum)

« Nous sommes une grosse et vieille association, et nous faisons notre possible pour que parents et enfants se sentent accueillis dans une structure à taille humaine. L'association compte 8 groupes d'enfants (environ 170 familles) répartis sur les 3 sites. Dans les deux groupes importants (de 20 et de 23 enfants), il y a des temps de regroupement des enfants en fonction de leur âge, de leurs habitudes (jeux et sommeil) et de leurs rythmes, permettant ainsi des moments plus calmes et des activités adaptées à chacun. » (Ghislaine, Directrice coordinatrice)

« Les professionnels font preuve de disponibilité, de bienveillance et de discrétion. Pour ma part cela m'a mis en confiance et j'ai trouvé auprès des professionnels l'écoute nécessaire pour me rassurer dans mon rôle de parent. Des liens durables se tissent avec les professionnels, ainsi d'anciens parents étaient présents au pot de départ en retraite de Marie» (Anaïs, Maman de Paul, Gros Caillou)

Critère 2.6 : Le projet pédagogique favorise les interactions entre les enfants d'âges différents et l'autonomie des enfants.

« Quand l'espace de vie le permet nous privilégions les groupes inter-âges (pop-corn, pistaches et myrtilles) et c'est également le cas chez les assistantes maternelles dans le cadre de la crèche familiale. Sur les autres groupes, matins et soirs, on ouvre les portes, ce qui permet aux enfants de vaquer d'un groupe à l'autre sous l'œil vigilant des professionnels. Les parents, qui sont nombreux à ce moment-là, peuvent observer le comportement de leur enfant en présence d'enfants d'âges différents : les grands donnent des jouets aux petits, les petits rient devant les comportements des grands et les imitent. » (Annie, Professionnelle, Gros Caillou)

« Nous valorisons le développement de l'enfant dans ses apprentissages à manger seul, mettre un vêtement, ses chaussures... et doucement l'accompagner vers plus d'autonomie. Cela nécessite de laisser l'enfant agir seul, tout en l'entourant, en verbalisant et soutenant chacun de ses actes. Il arrive que les enfants nous aident dans certaines tâches (débarrasser et nettoyer les tables, ranger les jouets...). Les plus grands montent « seuls » sur le plan de change par un escalier en mousse adapté. Nous transmettons aux parents les nouvelles acquisitions observées, et souvent le parent partage avec nous ses nouvelles prouesses. » (Margueritte, Professionnelle, Vaucanson)

Critère 2.7 : Le lieu d'accueil permet l'apprentissage de la citoyenneté par les parents. Ainsi, il favorise l'expression de ceux-ci, leur prise d'initiative et le respect de chacun dans le groupe. Il tient compte du point de vue exprimé par les enfants sur le fonctionnement du groupe. Il tient compte de vue exprimé par les enfants sur le fonctionnement du lieu d'accueil, que ce soit de façon verbale ou non verbale.

« Un couple de parents artistes a peint une fresque sur un mur de la terrasse du site du gros caillou ; les équipes les ont sollicités et ils ont accepté joyeusement de passer deux jours à peindre. Les enfants ont été surpris et enchantés de voir ces animaux de la jungle animer la terrasse. Lors du pot d'inauguration avec les familles et les équipes du site, Gustave, leur enfant semblait très fier de les voir mis à l'honneur.» (Christophe, Administrateur)

« Pour favoriser l'expression des enfants qui ne parlent pas encore, notre équipe a souhaité mettre en place la communication par la langue des signes. Nous avons été formées et accompagnées par l'association « signe avec moi ». Au lancement de notre projet nous avons convié les parents et les professionnels à participer à une soirée d'informations et d'échanges animée par la formatrice. Un panneau dans l'ascenseur présente chaque semaine un nouveau signe. Nous étions vraiment enthousiastes lorsque Louison, 12 mois, nous a fait comprendre par le signe qu'elle voulait de l'eau.» (Vanessa, Professionnelle, Gros Caillou)

« En cas de conflit entre enfants, nous observons d'abord l'échange pour les laisser gérer entre eux. Si leur sécurité n'est plus assurée, alors nous nous appuyons sur notre projet éducatif, basé sur l'estime de soi pour les accompagner.» (Valérie, Professionnelle, crèche familiale Melba)

Critère 2.8 : Les espaces de vie du lieu d'accueil sont aménagés en fonction des besoins et âges des enfants et prévoient des espaces pour les parents

« Nous réaménageons régulièrement les espaces de vie en fonction de l'évolution du groupe d'enfants. En cours d'année, nous intervertissons les dortoirs et pour les enfants plus grands nous remplaçons les lits à barreaux par des couchettes basses. C'est le début de l'autonomie et la préparation au passage chez les grands. » (Murielle, Professionnelle, Gros Caillou)

« Pour le « café des parents », temps d'échange entre parents, chaque site aménage temporairement un espace pour accueillir les familles. Ainsi à Vaucanson, nous installons une table dans le hall avec du café et des viennoiseries. » (Mathilde, Maman de Zoé, Participante à la commission « café des parents »)

« Dans le projet de réaménagement du site du gros caillou, nous prévoyons un espace pérenne pour les parents ; ils pourront s'installer entre eux avec ou sans professionnel et enfant quand ils le souhaiteront. » (François, Administrateur référent de la commission « travaux »)

2.9 le projet éducatif du lieu d'accueil consacre l'importance de l'éveil culturel et artistique des enfants et la découverte par ceux-ci du monde extérieur nature quartier, village)

« En tant qu'assistante maternelle de la crèche familiale, je rejoins les professionnels, les parents accompagnants et les enfants du site de Melba à la

bibliothèque du centre social pour des temps contes toutes les six semaines. »
(Patricia, Professionnelle, Crèche familiale Melba)

« Depuis octobre 2015 et à raison d'une fois tous les deux mois, une rencontre réunit les enfants du groupe des grands du site de Vaucanson avec une association d'habitants du quartier intitulée « le jardin des simples » ; le thème de ces rencontres porte sur le jardinage. En octobre trois membres de cette association sont venus à la crèche pour planter des bulbes avec les enfants et la prochaine rencontre se déroulera sur un jardin partagé à proximité de la crèche. » (Bernadette, Directrice, Vaucanson)



THEMATIQUE 3 : LA PLACE DES PARENTS EST RECONNUE ET EFFECTIVE

Critère 3-1 : Le lieu d'accueil respecte et prend en compte les pratiques éducatives de chaque parent. Un dialogue régulier avec les parents sur leurs valeurs et pratiques éducatives est recherché pour permettre une continuité dans la vie de l'enfant entre le lieu d'accueil et la famille.

« Aloïs est un bébé exclusivement allaité. Il a commencé la diversification vers 6 mois au moment de son adaptation à la crèche. Sa maman ne souhaite pas tirer son lait, ni donner de lait industriel. Etant la référente d'Aloïs, je reste à l'écoute de la maman, je respecte ce choix et essaie d'accompagner au mieux ce projet. Mes paroles d'encouragement envers Aloïs lorsqu'il mange et de réassurance envers sa maman sur les capacités de son enfant sont autant d'aide apportée. Lorsque j'ai questionné la maman sur le goûter et l'apport de laitage en supplément, elle m'a dit ne pas y être favorable : j'ai alors proposé de compléter le goûter d'Aloïs par un boudoir ou du pain. » (Nadège, Professionnelle, Vaucanson)

« Nous ne souhaitons pas de lavements de nez au sérum physiologique lorsque Elise était enrhumée, puisque nous ne le faisons pas nous-mêmes à la maison. La discussion a été possible avec l'équipe, et la proposition d'utiliser un spray accueillie comme une alternative satisfaisante pour tous. Nous avons eu l'impression d'être respectés dans nos choix. » (Alice et Fabien, Parents de Sarah, Gros Caillou)

« Armand a eu 2 ans récemment. Sa maman a décidé que le moment était venu pour lui d'arrêter de prendre sa tétine. J'ai discuté avec elle pour savoir comment cela se passait depuis. La maman aimerait notamment que l'on arrête de proposer à Armand sa tétine pour la sieste. L'autre jour, lorsque j'ai accompagné les enfants au dortoir, Armand a réclamé sa tétine. Je lui ai expliqué que sa maman ne voulait pas

qu'il ait de tétine, j'ai rajouté qu'il pourrait peut-être essayer. Armand a semblé comprendre et être d'accord. » (Djamila, Professionnelle, Vaucanson)

« Pour renforcer le lien entre la famille et la crèche, il nous semble important de faire exister la famille en son absence. Par exemple, au début de l'année, nous demandons aux parents des photos de famille : nous les collons sur un mur à la portée des enfants. Les enfants peuvent bien-sûr parler de leur famille avec les adultes et les enfants du groupe. A l'inverse, nous transmettons des supports aux familles (livret de chansons, CD, photos...) ce qui permet aux enfants de parler de la crèche à la maison. » (Sarah, professionnelle, Melba)

Critère 3-2 : Le lieu d'accueil favorise les échanges entre parents : partage d'expériences, entraide, initiatives collectives, compréhension, sociabilité...

« Sur le site de Vaucanson, nous organisons le café des parents une fois par mois, à des jours de la semaine différents, pour s'adresser au plus grand nombre de parents. Les parents, à leur initiative, peuvent passer un temps avec leur enfant ou sans lui après l'avoir accompagné dans son groupe. Ce temps a pour objectif de permettre aux parents de se connaître, de créer du lien, de partager des expériences et de favoriser des étayages entre eux. Nous présentons ce temps d'échange chaque année au moyen d'un courrier individuel aux familles, précisant la fréquence, l'affichage, les objectifs. Nous invitons les parents qui le souhaitent à devenir les organisateurs de ce « café des parents ».» (Emma, Professionnelle, Vaucanson)

« En juillet 2014, nous avons beaucoup d'inquiétudes sur l'organisation familiale autour des nouveaux rythmes scolaires. J'ai participé à un café des parents qui m'a donné l'occasion d'échanger sur les possibilités de garde sur le quartier (centres sociaux, Ka' Fête ô Mômes, MEJ, nounou, garde partagée...) et d'entrevoir une possible entraide entre parents d'enfants d'une même école sur le temps du repas et périscolaire.» (Cyril, Papa de Raphaël, Vaucanson)

« La fête de la crèche du mois de juin est organisée par les parents sur un temps convivial pour réunir les enfants, les parents et les professionnels. Cette fête se prépare à partir du mois de février. Un affichage présent sur les trois sites (Gros Caillou, Melba et Vaucanson) annonce cette fête et fait appel aux parents désireux de participer selon leurs envies : ils peuvent alors rejoindre la commission "fête" qui se réunit régulièrement. C'est un temps précieux pour les parents d'échanger sur différents sujets, de se rencontrer entre les trois sites. C'est aussi l'occasion de partager un repas auquel chacun a pu contribuer. L'année 2014 fût l'occasion de nombreuses initiatives : une maman a organisé et animé un atelier accrobranche, une maman conteuse et un papa musicien ont préparé un spectacle de marionnettes, et deux mamans ont proposé un atelier maquillage.» (Myriam administratrice, Participante à la Commission Fête)

Critère 3-3 : Les parents ont une place dans le fonctionnement quotidien. Cette place est définie par chaque lieu d'accueil et tient compte des possibilités et souhaits de chaque parent. Ainsi, les parents peuvent s'impliquer :

*** dans les activités pédagogiques : encadrement de la vie quotidienne, d'activités, d'ateliers;**

*** dans les tâches comme les rencontres, le bricolage, les courses et le ménage, la gestion, l'organisation, la communication, etc.;**

*** dans l'animation de la vie associative, dans la politique petite enfance locale.**

« Pour la fête de Noël, les équipes de Vaucanson ont invité les parents à proposer une activité, par le biais d'un tableau d'affichage à l'entrée de la crèche. Le papa de Fathi a proposé aux enfants un spectacle musical (chants africains et percussions) auquel les parents étaient également conviés. C'était un moment convivial et les enfants ont même dansé et chanté. » (Maalik, Papa de Benoît-Joseph, Vaucanson)

« Sur les 3 sites, les équipes invitent régulièrement (notamment lors de la réunion de rentrée parents-professionnels) les parents à venir participer à un temps de vie du groupe d'enfants, soit pour partager une histoire, des chansons, soit pour simplement vivre un moment avec le groupe où est accueilli leur enfant. » (Cécilia, Professionnelle, Gros Caillou)

« Etant photographe, j'ai proposé de venir une matinée pour prendre en photo les enfants et les professionnels, avec un cadre. Les photos ont pu être affichées au-dessus des porte-manteaux, à l'entrée de la crèche. » (Guillaume, Papa de Juliette, Vaucanson)

« Les équipes de Vaucanson nous ont invité à une sortie à la ludothèque. Nous pouvions participer à l'accompagnement des enfants depuis la crèche jusqu'à la ludothèque ou si cela n'était pas possible rejoindre notre enfant directement à la ludothèque. J'ai pu découvrir ce lieu, jouer avec ma fille et ses camarades, échanger avec les autres parents présents et les professionnels. Avec la maman de Dounia, nous y sommes retournées à plusieurs reprises le samedi matin pour que nos filles puissent jouer ensemble. » (Amandine, Maman de Boris, Vaucanson)

«En tant que membre du CA, j'ai participé aux différentes rencontres de la CDAJE (*) qui ont eu lieu en 2013/2014, autour de la thématique des crèches familiales. Ces rencontres furent l'occasion pour les directrices et les parents administrateurs de présenter le fonctionnement des crèches familiales, leurs spécificités et d'insister sur leur raison d'être dans la politique petite enfance de la métropole.» (Béatrice, Présidente)

* CDAJE : Comité Départemental de l'Accueil des Jeunes Enfants

Critère 3-4 : Des moyens et méthodes diversifiés sont mis en œuvre pour permettre à chaque famille de participer et de faire entendre son point de vue, notamment les parents qui ne sont pas élus dans les instances décisionnelles.

« J'étais intéressée pour prendre une part active dans la crèche, et j'ai été interpellé par l'affiche annonçant la démarche de labellisation de la crèche au LABEL PARENTAL de l'ACEPP. Intéressée de partager avec les professionnels et les parents autour de ce qui fonde le lieu d'accueil de nos enfants, je me suis inscrite à une des quatre sessions prévues pour discuter de la thématique de « La place des parents ». Je souhaitais participer aux échanges, mieux connaître la crèche, pouvoir m'y investir, rencontrer d'autres parents et professionnels, espérant aussi trouver des réponses concernant le lieu d'accueil et le fonctionnement de l'association. Lors de cette première réunion, nous avons été sensibles à prévenir le sentiment d'exclusion : nous avons créé un questionnaire autour des différents critères de la thématique « La place des parents » qui a été diffusé auprès des parents des trois sites. De nombreuses familles l'ont rempli et nous l'ont retourné, permettant d'apporter de nouveaux exemples. » (Eve-Marie, Maman d'Arthur, Gros Caillou)

« Je ne souhaite pas m'engager au CA, mais je me rends chaque année à l'AG de l'association. J'y suis convié par convocation personnelle. Cette rencontre me permet de comprendre le fonctionnement de l'association, et aussi de façon plus générale la politique petite enfance de la ville. J'ai pris conscience, en écoutant la Présidente du CA, que l'implication individuelle de chaque famille a une importance sur la pérennité de la vie de l'association. A la suite de la présentation et des votes, chaque parent présent a la possibilité de s'exprimer.» (Aurélien, Papa de Lilian, Melba)

Critère 3-5 : Le lieu d'accueil permet l'accueil de toutes les familles et de tous les enfants, quelles que soient leurs origines, leur culture, leur sensibilité, leurs spécificités ou leur handicap. Il respecte la diversité des modes de vie et des formes familiales (monoparentalité, familles recomposées, etc.)

« En tant que directrice, je participe aux Commissions d'admission de l'arrondissement de notre ville, où sont attribuées les places en crèche aux familles ayant besoin de plus de 20 heures. Nous veillons à ce que la mixité sociale de notre quartier soit respectée. Nous travaillons en partenariat avec la PMI, la Ville de Lyon, la Croisée (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale accueillant des femmes et les enfants)» (Emmanuelle, Directrice, Gros Caillou)

« L'équipe dans laquelle je travaille accueille une enfant déficiente auditive. J'ai suivi une formation au CAMSP de Villeurbanne pour affiner mes connaissances sur la prise en charge de ce handicap. J'ai appris qu'il est important pour cette enfant de ne pas avoir que des stimulations auditives car cela est très fatigant pour elle : or la collectivité est un espace très bruyant. Nous avons pris conscience de ces difficultés et proposons plus de temps avec des supports visuels, ainsi pendant le temps chanson, nous incluons des chansons à gestes. » (Corinne, professionnelle, Gros Caillou)

« Nous accueillons dans notre crèche deux enfants d'une famille coréenne. Nous avons proposé aux parents d'emmener à la crèche un CD de comptines coréennes, notamment pour offrir aux deux fillettes une certaine continuité de la langue qu'elles parlent et entendent à la maison. Nous avons écouté le CD avec tous les enfants du groupe, en leur expliquant que Soo-Yun et Saejin, qu'elles viennent d'un pays lointain où la langue est différente. » (Véronique, professionnelle, Vaucanson)

Critère 3-6 : Le lieu d'accueil refuse tout contrôle social: entre autres, il s'interdit de donner les informations sur les familles à des tiers sans les informer, et ceci en toutes circonstances.

« Nous nous appuyons sur la charte du réseau de la prévention précoce de la maltraitance du 1er arrondissement de Lyon. » (Angéla, Professionnelle, Vaucanson)

« L'association St Bernard est partenaire du Lieu d'accueil enfant-parent du 1er arrondissement, « Le p'tit monde des pentes ». Nous mettons à disposition deux professionnelles pour être accueillantes trois demi-journées par mois sur le LAEP. De plus, la directrice coordinatrice de St Bernard et la psychologue de la crèche font parties du comité de pilotage du LAEP qui a rédigé le cadre déontologique d'accueil sur ce lieu. Dans cette charte, il est précisé que l'accueillant se doit un devoir de confidentialité sur les enfants et leurs familles Ainsi, lorsque se pose le cas d'une famille fréquentant la crèche St Bernard et le LAEP, le professionnel de la crèche ne peut pas partager des informations concernant le vécu de l'enfant et de sa famille à la crèche lors des réunions mensuelles d'analyse de la pratique entre accueillants du LAEP ; et à la crèche, lors des temps de réunion, le professionnel ne peut pas partager ce qu'il aurait observé lors du temps d'accueil au LAEP. » (Bernadette, Directrice, Vaucanson)

« Lors de l'adaptation d'Arthur, nous avons pu observer en équipe sa difficulté à s'intégrer au groupe d'enfants et à intégrer des règles de vie collective, avec des manifestations de colères importantes provoquées par la frustration et les limites posées. Nous avons proposé à ses parents de prolonger et aménager son temps d'adaptation. Dans le même temps, la directrice a mis en lien la famille avec une personne de la PMI et une personne du CMP pour lui offrir un soutien en dehors de la crèche. Avec l'équipe, nous avons mis en place un travail d'observation important, en collaboration avec une psychologue stagiaire. En a découlé un écrit sur le comportement observé d'Arthur. Cet écrit, destiné aux partenaires (CMP / PMI), a été lu et expliqué au préalable à la famille. D'autre part, la directrice a proposé à la maman un temps d'accompagnement avec la psychologue de la crèche. » (Siham, professionnelle, Melba)



THEMATIQUE 4 : LA PLACE DES PROFESSIONNELS EST RECONNUE COMME GARANTE DU FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN

Critère 4-1 : L'équipe professionnelle, sous la responsabilité de l'association parentale, est responsable du fonctionnement quotidien du lieu d'accueil, en référence au projet social, éducatif et pédagogique de l'établissement, mais aussi de la concrétisation de la place des parents dans la vie de ce lieu, à court, moyen et long termes. L'équipe est garante de la place des parents.

Une maman du site de Melba participant à un groupe de chant avec des amies, a proposé d'animer un temps de chant à la crèche. Le travail en partenariat parents-professionnels a permis la préparation et le bon déroulement de cette animation. Les jeux extérieurs ont été rangés afin de créer un espace pour le déroulement de cette animation. L'équipe professionnelle a ensuite laissé la possibilité aux enfants de continuer l'activité, en sortant les instruments de musique à la fin de l'animation.

Critère 4-2 : Les professionnels veillent à ce qu'aucun jugement ne soit porté sur l'enfant ou ses parents.

« Nous accueillons Louis dont les parents sont séparés. Le lundi sa mère le dépose à la crèche et critique la façon dont son père s'en est occupé durant le weekend. Je lui réponds qu'il a fait de son mieux, mais vexée elle s'en va, croyant que je prenais le parti du père. Une de mes collègues qui avait entendu cet échange, a pensé que cette maman s'était sentie jugée suite à ma réponse. Après avoir exposé cette situation en réunion d'équipe, j'ai choisi de rencontrer la maman afin de lui expliquer que je n'avais pas de parti pris, et que je ne portais aucun jugement sur sa façon d'élever son fils et que son petit garçon avait aussi besoin de son papa. La maman s'est sentie reconnue et écoutée et la relation avec l'équipe s'est apaisée. » (Josette, professionnelle, Gros Caillou)

« Mon fils Eloi, un an et demi, a eu une période difficile à la maison et à la crèche : crises de larmes, colères fréquentes jusqu'à se taper la tête contre le sol. J'étais assez démunie face à la situation. Je me suis sentie suffisamment en confiance pour en parler aux professionnels. Sa référente m'a proposé une rencontre avec la psychologue de la crèche. Cela nous a permis d'explorer ensemble des solutions pour le reconforter à la maison comme à la crèche. Pour ma part, je me suis sentie soutenue et cela m'a aidé à ne pas trop culpabiliser. » (Elodie, maman du site du Gros Caillou)

Critère 4.3 : Les parents respectent les professionnels, leurs parcours et leur professionnalisme. En cas de conflit, un dialogue constructif est recherché.

« Tous les ans, l'ensemble du personnel de l'association se regroupe pour une journée pédagogique. Le thème est choisi selon les souhaits et les besoins des équipes. Le CA reconnaît le besoin des salariés et soutient le projet cette journée pédagogique : ce jour-là les 3 sites sont fermés. Les parents en sont informés au moins 2 mois à l'avance afin qu'ils puissent s'organiser. » (Antoine, Administrateur)

En 2015, le CA a voté la possibilité d'accueillir les enfants le vendredi suivant l'Ascension, alors qu'historiquement le pont est accordé chaque année. Les salariés ont manifesté leur désaccord en signant une pétition. Le CA a alors organisé une rencontre avec les professionnels pour qu'ils puissent exprimer leur ressenti. Le CA a demandé aux professionnels de sonder les parents pour connaître leur besoin de garde ce jour-là. Peu de demandes ayant été formulées, le CA a donc voté la fermeture des trois établissements pour le vendredi de l'Ascension.

Critère 4.4 : Les réunions d'équipe permettent de s'exprimer et d'ajuster les pratiques des professionnels. Des temps d'ajustement entre parents, et entre professionnels et parents, sont intégrés dans le fonctionnement ordinaire de la structure.

« Chaque équipe bénéficie d'une réunion d'équipe toutes les 4 à 5 semaines entre 13 et 14h30. Ces rencontres permettent d'informer l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de la crèche, sur les enfants mais aussi de débattre ensemble des différents projets et procédures. Comme ces réunions se tiennent pendant le temps d'accueil des enfants, le personnel des autres sites vient prendre le relais auprès des enfants. » (Ghislaine, Directrice coordinatrice)

« L'équipe de Melba a détecté un retard dans le développement de Barnabé. En réunion d'équipe, nous avons échangé autour de cette situation. Nous avons sollicité la psychologue de l'Association puis proposé aux parents de la rencontrer. Suite à cet entretien, les parents ont engagé des démarches pour le suivi de leur enfant par des professionnels extérieurs à la crèche (Centre médico-psychologique, orthophoniste). Avec l'aide de la psychologue, l'équipe a mis en place un accueil personnalisé pour Barnabé, en accompagnant, par exemple, nos paroles d'une gestuelle adaptée pour faciliter la communication. » (Perrine, Professionnelle, Melba)

Critère 4-5 : les professionnels bénéficient de temps de ressourcement, d'échanges et de formation pour leur promotion personnelle et professionnelle

« L'analyse de la pratique professionnelle fait partie des outils de travail de toutes les équipes ; ces rencontres sont prévues, elles sont obligatoires et durent 1h30. Les équipes du site de MELBA, ont choisi de se rencontrer un soir par mois avec un psychologue à partir de 17.30 à 19h. Cet espace regroupe l'ensemble de l'équipe,

sans la directrice, et permet d'aborder les points qui les préoccupent dans leurs pratiques professionnelles. » (Ghislaine, Directrice coordinatrice)

ANNEXE : Charte du RPP en annexe (ci-jointe)

Réseau Prévention Précoce



CHARTRE DU RESEAU DE LA PREVENTION DE LA MALTRAITANCE DU 1^{ER} ARRONDISSEMENT

Le travail en réseau tend à utiliser au mieux les différentes institutions chacune dans leurs responsabilités au service des familles et au regard de la loi.

Le fonctionnement du réseau est basé sur la confiance et le respect des missions de chacun, dans la limite du secret professionnel.

Travailler en réseau c'est :

- ⇒ Partager un doute pour mieux faire face à la situation.
- ⇒ Associer les parents dès le début de la démarche.
- ⇒ Pouvoir dire aux parents l'inquiétude que l'on a pour enfant.
- ⇒ Veiller aux premiers mots dits aux parents et à l'enfant dans ce cas.
- ⇒ Etre clair, dans chaque équipe, sur qui doit parler à la famille, en fonction de son rôle et de la situation.
- ⇒ Pouvoir orienter un enfant, une famille à un autre professionnel qui doit indiquer ce qu'il peut proposer.
- ⇒ Adresser les enfants et les parents, de préférence à des personnes identifiées, plutôt qu'à une institution.
- ⇒ Expliquer son rôle à l'enfant et à la famille lors de l'intervention de tout professionnel.
- ⇒ Avoir le souci de trouver dans chaque institution un soutien face aux situations de suspicion d'enfant en danger.
- ⇒ Travailler, dans le réseau, les difficultés rencontrées face à certaines situations.

L'ENFANT DOIT ETRE SUJET ET NON OBJET DU TRAVAIL DE RESEAU.

LE RESEAU DOIT RESTER OUVERT ET EN EVOLUTION.

Janvier 1998

Comité de pilotage "Réseau Prévention Précoce de la Maltraitance"

Adresse postale : Centre Social de la Grand'Côte 6 bis, rue Pouteau 69001 LYON

Tél : 04.78.28.46.77 ~~csx@rousseauwanadoo.fr~~ Fax : 04.78.28.67.51 E-mail :